

Le deuxième pont sur le Saint-Maurice sera en chantier à la fin de février ou au début de mars

"Ne vous inquiétez pas, les crédits sont votés" (Bellemare)

QUEBEC (C.H.) — Le second pont sur la rivière St-Maurice sera construit et il deviendra une réalité dès 1969. C'est la déclaration catégorique que l'honorable Maurice Bellemare, leader parlementaire à l'Assemblée nationale a faite, hier matin, à quelques journalistes de la Mauricie réunis au Parlement.

Pour donner plus d'assurance à son avancé, le député de Champlain leur a fait voir une communication directe du sous-ministre à la Voirie M. Bureau disant que les appels d'offres

se feraient entre le 15 et le 30 janvier 1969. "Les travaux de poursuite M. Bellemare, commenceront ainsi vers la fin de février ou au début de mars de sorte que les citoyens du Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et des environs obtiendront un réel cadeau de Noël, l'an prochain.

Il sera construit

A une question des journalistes, le ministre du Travail a répondu: "Ne soyez pas inquiets, le second pont sur le St-

Maurice n'est pas une vague promesse et il sera construit en 1969. Les crédits sont votés et il faut qu'ils soient dépensés avant avril 1969, car ils sont inclus dans le budget de l'année dernière. Je comprends aussi bien que tout autre l'importance et la nécessité absolue de cette seconde traverse routière sur la rivière St-Maurice. Je sais ce que ce second pont apportera aux populations de la région et quel décongestionnement il donnera à la circulation".

D'après les données de certains experts, le second pont sur le St-Maurice nécessitera des travaux de huit mois de sorte

que la traverse routière pourrait être livrée au ministère de la Voirie vers le mois de décembre 1969. Son coût de construction s'élevait à environ \$1,500,000.

En terminant, l'honorable Bellemare a soutenu, et ses dires sont approuvés déjà par les maires du Trois-Rivières métropolitain, que le second pont sur le St-Maurice jouera un rôle important dans l'essor économique des trois villes-soeurs. D'ailleurs, les maires Montour, Desrosiers et Matteau se sont tous dits d'accord dernièrement sur la valeur du réseau routier en Mauricie dans le développement économique.

A Trois-Rivières-Ouest

Projet de motel de \$1,000,000

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES OUEST — La ville de Trois-Rivières-Ouest sera-t-elle dotée sous peu d'un nouveau motel de plus de cent unités? C'est du moins ce que laissent supposer les visites successives des co-propriétaires du motel "Le Dauphin", de Drummondville dans les quelques semaines qui viennent de s'écouler.

On a même choisi l'emplacement de cet important projet qui nécessitera une mise de fonds de l'ordre de \$1 million. Il

appartient à M. Gilles Gagnon. Le terrain se trouve donc sur le boulevard Jean XXIII, dans la partie dite (1-8) du plan directeur.

Rejoint au téléphone, un des co-propriétaires du motel Le Dauphin de Drummondville, M. J. C. Milot, nous a révélé qu'en s'agit d'une portion de la terre affect, lui et ses confrères admi-

nistrateurs, projetaient d'ériger l'important motel d'un million de dollars à Trois-Rivières-Ouest. Cependant, après l'annonce faite avant-hier, de l'établissement d'un autre motel d'envergure à Trois-Rivières, on a décidé d'attendre à la fin du mois prochain pour continuer les procédures déjà entreprises. Il s'agit en somme d'être sûr, si oui ou non les autres projets de

même nature peuvent passer au domaine de la réalité avant de permettre le début des travaux. Le conseil de ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas tardé à réagir devant l'ampleur d'un tel projet commercial dans leurs limites. Ainsi, on a tout de suite procédé à l'amendement du règlement de zonage de cette partie sud du boulevard Jean XXIII comprise à proximité de la ter-

re mentionnée. On comprendra qu'il faut nécessairement déclarer "zone commerciale" ce secteur privilégié. Comme le veut la procédure normale de Trois-Rivières-Ouest, les électeurs touchés par cette zone spécifique devront se prononcer par un vote, à une assemblée qui se tiendra à l'hôtel de ville mardi le 7 janvier à sept heures du soir.



M. MAURICE BELLEMARE, DEPUTE de Champlain et ministre du Travail a agi comme leader parlementaire durant l'absence du premier ministre Jean-Jac-

ques Bertrand. Il aura eu le privilège historique de présider la dernière prorogation des Chambres faite devant les membres du Conseil législatif.

Des autobus desserviront le secteur Lambert

TROIS-RIVIERES (J.E.) — Les résidents du secteur Lambert sont maintenant desservis par le circuit d'autobus Les Forges. Le conseil de ville, qui avait déjà demandé de desservir les citoyens de ce secteur a accepté la demande de la Compagnie de Transport St-Maurice. Le circuit des Forges est donc prolongé jusque dans le secteur Lambert.

M. Jacques Charette, assistant-gérant de la ville, a fait les démarches nécessaires pour en arriver à une entente avec la Compagnie St-Maurice. Dorénavant, l'autobus des Forges circulera sur cette artère, puis empruntera les rues Malapart, Louis Pinard et le boulevard des Récollets, pour ensuite revenir sur le boulevard des Forges et poursuivre sa route jusqu'en ville.

Tant que plusieurs bandits seront au large

La police craint que d'autres vols à main armée surviennent d'ici peu

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — La bande de capotards qui fait des siennes depuis quelque temps à Trois-Rivières, commettra-t-elle d'autres vols à main armée au cours des prochains jours et durant la période des fêtes?

C'est ce que se demandent les détectives de la Sûreté municipale qui poursuivent leur enquête afin de capturer au plus tôt ces dangereux bandits armés de mitraillettes.

Le capitaine Georges Gagnon, de la Sûreté municipale de Trois-Rivières, disait hier, que les bandits avaient laissé peu d'indices et qu'il faudra aux limiers beaucoup de travail afin de découvrir leur piste.

Le dernier coup exécuté par cette bande a été le hold-up du marché Suprême Charles Tar-

dif, boulevard des Forges, jeudi soir dernier.

Les capotards ont mis la main sur une somme de \$1,700 en argent soit les recettes de la journée.

Une tuerie a failli avoir lieu lorsque l'épicier, M. Tardif, a empoigné un des bandits, l'a rudement bousculé jusqu'au moment où un de ses complices a pointé sa mitraillette donnant l'ordre au commerçant de laisser son compagnon sous menace de l'abattre.

Ces bandits étaient très nerveux. Il eut fallu de peu pour qu'une fusillade éclate et que quelqu'un perde la vie.

Cordon bleu

Le capitaine Georges Gagnon ne croit pas que le bandit solitaire qui a dérobé \$2,550 au club Cordon Bleu, rue St-Maurice, le même jour, mais dans l'avant-midi, fasse partie de la bande qui a fait le coup du marché Suprême Tardif.

Ce bandit n'a pas opéré de la même manière. Il était surtout fort rusé.

Il s'est emparé de l'argent derrière le bar au moment où le tenancier et le barman répondaient en même temps à deux appels téléphoniques et à des appareils téléphoniques différents.

Le prolongement de la rue Bellefeuille

Un mémoire préparé conjointement par les trois villes-soeurs est soumis au ministère de la Voirie

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES OUEST — Le greffier de la cité de Trois-Rivières-Ouest, M. Réal Fleury, a fait parvenir il y a quelques jours, un mémoire proposant le raccordement de la rue Bellefeuille à la route nationale No. 2, au ministre Fernand Lafontaine. Ce mémoire avait au préalable été préparé conjointement par les conseils des villes de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-Ouest et du Cap-de-la-Madeleine.

Prêt à être soumis aux autorités gouvernementales depuis le mois de mai, l'envoi du mémoire avait été retardé en raison des discussions relatives au passage de l'autoroute. Le site projeté étant sujet à modifications, tant pour la situation de l'autoroute que pour celle de la rue Bellefeuille, on avait jugé bon d'attendre les résultats des pourparlers avant de soumettre la demande conjointe des trois villes.

Le mémoire Bellefeuille

Pour décongestionner le trafic sur la route No. 2, surtout à la sortie de la ville de Trois-Rivières-Ouest, les autorités municipales de cette cité sont d'avis qu'on pourrait régler le problème, et ce pour de nombreuses années à venir, en cons-

truisant une autre voie de circulation entre "la 2" et le chemin de fer du Pacifique canadien. Cette nouvelle artère d'entrée et de sortie de notre secteur serait précisément le prolongement de l'actuelle rue Bellefeuille.

Devant l'importance d'un tel projet, les cités de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest ont déjà fait parvenir aux autorités du ministère de la Voirie, une demande à l'effet que la rue Bellefeuille soit la principale voie d'accès du pont.

Deux options

Pour en arriver à un dégelage de trafic efficace, on avait d'abord pensé à une première option, qui après étude s'est avérée inadéquate. Il s'agissait d'amener la rue Bellefeuille jusqu'aux limites de Pointe-du-Lac sur la route No. 2. Puis d'élargir cette route jusqu'à proximité du village mentionné, c'est-à-dire où la série de courbes bien connue des gens de la région se termine. Mais justement, le trop grand nombre de ces courbes a fait abandonner cette alternative.

Par contre, la solution proposée par les trois municipalités est la suivante: soit le prolongement de la rue Bellefeuille jusqu'au boulevard Mauricien. De ce boulevard, un tracé pourrait

être établi pour rejoindre la route No. 2, à l'entrée du village de Pointe-du-Lac. Les autorités municipales croient que cette solution est la meilleure, pour la simple raison que la nouvelle route pourrait faire jonction avec la future voie rapide. De ce fait, elle servirait de voie de pénétration pour Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest.

Le cargo norvégien Sun Victor déchué

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Le cargo norvégien "Sun Victor", a été déchué hier soir, après avoir été échoué durant deux jours sur un banc de glaise, dans le lac St-Pierre, à proximité de la "batterie à Biron", à huit milles de Trois-Rivières.

Deux remorqueurs, le McAnnister et le Simac, ont réussi à ramener le cargo de 5,520 tonnes, vers des eaux plus profondes après deux jours d'efforts, vers 6h50, mercredi soir.

Le "Sun Victor" était le deuxième cargo à s'échouer dans le fleuve en moins d'une semaine. L'Aristanax, un cargo grec, a passé trois jours échoué du côté de Bécancour.

Dès qu'il a pu continuer sa route, le "Sun Victor" est allé s'amarrer à la section 19 du port de Trois-Rivières.

Il doit partir à 7 hres ce matin en direction de Lauzon. Le navire n'a pas été endommagé en s'échouant.

D'autres remorqueurs avaient tenté sans succès de tirer le "Sun Victor" de sa fâcheuse position. Les remorqueurs René-Simard, Capitaine Simard, Fondation-Venture avaient travaillé des heures durant la nuit de lundi à mardi et ce jour là.

Le navire norvégien avait pris du cargo varié à Montréal. Lorsqu'il s'est échoué, il se dirigeait vers Halifax. Il semble que après une halte à Lauzon où on effectuera des vérifications, il pourra continuer sa route, à condition de ne pas s'échouer de nouveau, car les conditions atmosphériques ne favorisent pas la navigation, ces temps-ci, sur le fleuve.

Pour des travaux exécutés dans le cadre de la rénovation urbaine du centre-ville

La ville réclamera du gouvernement fédéral une subvention de \$116,671

TROIS-RIVIERES (J.E.) — La ville demandera au gouvernement fédéral de lui verser en subvention la somme de \$116,671 pour des travaux exécutés durant le deuxième semestre de l'année 1968 dans le cadre du programme de rénovation urbaine du centre-ville.

Les travaux ont coûté \$155,562.50 et la subvention du gouvernement est de 75 pour cent, soit \$116,671.87.

La demande de versement de la subvention est détaillée. On y mentionne où les différents montants ont été dépensés. La ville a acquis les propriétés St-

Cyr au montant de \$39,069, Gordon, pour le prix de \$39,051, et Dénoucourt, pour \$32,279, soit une somme totale de \$110,400.90.

A cet item, la subvention du gouvernement est de \$82,800.

Les honoraires des officiers municipaux se chiffrent à \$3,655 et la subvention est de \$4,241; Le service d'urbanisme municipal a déboursé \$3,380 et on réclame \$2,335. Une facture de \$5,328 a été envoyée par M. Georges Daudelin pour le percé Champplain, et la subvention atteint \$3,996.

La ville a fait diverses dépenses pour la publicité, avis, etc,

au montant de \$300 et une ristourne de \$225 est demandée.

Quant aux services municipaux, on y donne toutes les dépenses, ainsi que les crédits à y être appliqués. Voici le coût des différents travaux, avec entre parenthèses, la subvention demandée: Réparation ardoise, rue Hart, \$1,790 (\$1,342); De L'Orme Construction, travaux rue Hart \$10,471 (\$7,853); Rapid Construction, mur de la propriété Rocheleau \$7,500 (\$5,625); Rapid Construction, main courante à l'hôtel de ville \$5,170 (\$3,876); Rapid Construction, drainage de la terrasse \$1,497

\$1,122); Paul Charland, bacs à fleurs \$3,165 (\$2,374); Divers travaux \$906 (\$600).

A un autre item de l'ordre du jour de la séance de lundi, le conseil a rescindé la résolution qu'il avait adoptée le 9 décembre, concernant la rénovation urbaine au nord de la rue Bonaventure. En fait, on a adopté une autre résolution, en raison de technicité, mais le projet de rénovation est toujours de \$1,237,300.

Notre-Dame-de-la-Paix

Il fut également question de la rénovation urbaine dans Notre-Dame-de-la-Paix. Le directeur du service d'urbanisme de la ville, M. André Laineville a donné des explications sur le retard apporté à l'exécution de ce projet. A l'ordre du jour, on mentionnait le temps supplémentaire fait par les employés de ce service, soit 40 heures pour la semaine finissant le 28 novembre, 30 heures pour la semaine finissant le 5 décembre et 43 heures pour la semaine se terminant le 12 décembre.

Le gérant de la ville, M. Roger Lord a dit que le temps supplémentaire est assez régulier. M. Laineville a ajouté de son côté que l'on avait promis que l'étude de ce projet de rénovation urbaine serait complétée pour la fin de l'année. Il faut tout d'abord faire l'étude pour la rénovation et ensuite pour le relogement.

M. Laineville a affirmé que le dossier complet sera prêt dans un mois et que le conseil et le gouvernement seront appelés à prendre d'importantes décisions à la fin du mois de janvier. Il s'agit d'un dossier de plus de 150 pages.

L'échevin Aimé LeFrançois a fait remarquer que les gens de Notre-Dame-de-la-Paix sont désappointés, car la rénovation devait commencer à l'automne. M. Laineville a déclaré que l'on sera prêt à commencer les travaux dans Notre-Dame de la Paix au printemps. On ne peut commencer les travaux sans l'assentiment du conseil et de la province.

A TOUS NOS ANNONCEURS

Nos bureaux et ateliers

seront fermés

mercredi le 25 décembre

et jeudi le 26 décembre

à l'occasion de la FÊTE DE NOËL

Les annonces devant paraître vendredi le 27 décembre devront parvenir à nos bureaux avant 5 h. p.m. lundi le 23, et les annonces à paraître samedi, le 28 décembre, devront nous parvenir avant 4 h. p.m. mardi le 24 décembre.

Si des épreuves sont exigées, une période de 24 heures supplémentaires est nécessaire pour la production de l'épreuve.

c'est un secret polichinelle

Les tempêtes se succèdent, et, comme on dit en langue verte, les piétons et les automobilistes n'ont pas leur part de beaux jours. Essayons donc, avec ces cocasseries cueillies dans nos journaux et revues, de faire réapparaître le sourire sur les lèvres crispées de nos concitoyens. Voici une réclame commerciale qui aurait fait la joie du grand Mark Twain: "Les enfants allaités au lait X... meurent six fois moins que les autres". Et cette terrifiante affaire de moeurs: "les deux voyous se sont rués sur les jeunes filles, l'une de 16 ans et l'autre de 17 ans; ils leur ont enlevé leur mouchoir de tête". Enfin, que les meurtriers d'outre 45e se le tiennent pour dit: "La peine de mort est aggravée"

Entre maires, on se taquine parfois. Samedi soir, le maire J.-Réal Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine, taquinait le maire René Matteau de Trois-Rivières en lui disant d'arrêter de parler de motel et "bâtisse-en". Lundi matin, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, le maire Matteau participait à une conférence de nouvelle annonçant la construction d'un motel, le Baron de Trois-Rivières. Le maire Matteau a alors dit à l'intention du maire Desrosiers que M. Jacques Corbeil, propriétaire du futur motel, lui fournissait l'occasion d'inviter M. Desrosiers à ce nouveau motel qui sera une réalité en septembre 1969.

La compétence de M. Lorenzo St-Pierre, ancien gérant du port de Trois-Rivières, a été à nouveau reconnue par le Conseil des Ports nationaux puisque cet organisme fédéral a retenu ses services en mars dernier pour agir comme conseiller en trafic sur une commission chargée d'une étude économique de la région en fonction du port de Trois-Rivières.

Noël Lamy, commissaire de la Commission de l'Exposition vient de se joindre à l'équipe de la Protection Civile à titre de directeur des relations publiques. Il quitte à regret sa position avec une maison d'affaires très en vue de notre ville. Polichinelle veut remercier le commissaire de son hospitalité car attendre l'autobus lors d'une tempête de neige comme celle de dimanche et lundi n'est pas une sinécure.

L'électricité, confort total à la portée de tous DE L'EAU CHAUDE EN ABONDANCE. FINANCEMENT À 14.92 PAR MOIS Consultez votre dépositaire de confiance



Offrez les en CADEAU DE NOËL

Housses détachables A compter de \$14.95 (Pose comprise)

WILSON Thompson & Fils Ltée
1800, Laviolette Trois Rivières (au bout du tunnel Laviolette) 278-4937

Pour une durée de trois ans

Signature de la convention à la Sylvania Electric

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La compagnie Sylvania Electric (Canada) Ltée., vient de signer, avec le syndicat des employés de Sylvania Electric (Canada) Ltée., qui représente les employés payés à l'heure à l'usine locale, une nouvelle convention collective pour une durée de trois ans.

En plus des nombreux gains dans les bénéfices marginaux et d'une compensation pour la réduction des heures de travail du personnel masculin, les employés recevront des augmentations annuelles de 7 pour cent. Le taux horaire est de \$1.53 par semaine, et après un an de travail, peut aller jusqu'à \$3.37 pour la semaine de 40 heures d'ouvrage au lieu de 42.5 heures.

De plus, les employés obtiennent un plan d'assurance-hospi-

talisation amélioré, et ce plan est entièrement payé par la compagnie. Le nombre des congés payés est augmenté et le plan de vacances est aussi amélioré. Il a fallu onze rencontres de négociations et une de conciliation pour en arriver à ce résultat, qui profitera aux 470 employés syndiqués et qui remplace la convention précédente qui était échu depuis le 16 novembre dernier.

La nouvelle convention a été signée mardi soir en présence de M. Fernand Girard, Gérant de l'usine locale et de MM. Raymond Healey, directeur des relations industrielles et Guy Lafrenière, contremaître général, ainsi que de Mlle Diane Carrier, directrice des négociations et M. Claude Allard, président du syndicat.



(Photo J.P.C.)

Le maire Parenteau devient membre du Rotary

LE CLUB ROTARY LOCAL a admis, mardi soir, dans ses rangs, son 35e membre dans la personne du maire de Drummondville-Sud, Me Roger Parenteau, qui avait été présenté par le rotarien Guy Guérette. On voit ce dernier épinglant le

bouton-insigne au revers de Me Parenteau, sous les yeux du président Nick Anglos, qui lui a souhaité la plus cordiale bienvenue après lui avoir expliqué tous les privilèges auxquels il a droit dans le Rotary International.

Le Rotary distribuera des cadeaux dans trois institutions dimanche

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Il n'y avait pas de conférencier au dernier souper Rotary, mardi soir au motel Le Dauphin, mais le président Nick a présidé à l'admission comme membre au sein du club, du maire de Drummondville-Sud, Me Roger Parenteau, qui avait comme parrain, Guy Guérette.

Nominations

Les membres présents ont approuvé avec plaisir la nomination de 2 membres dévoués du club, MM. Yvon Dionne et Robert Gagnon, comme directeurs du pavillon pour personnes âgées de St-Eugène, en plus de la nomination de M. Yvon Dionne, comme directeur du club local.

Des félicitations ont été adressées au rotarien Pierre Doucet à l'occasion de sa nomination au poste de président de l'Association professionnelle des photographes des Cantons de l'Est. Par ailleurs, des sympathies ont été adressées au rotarien James McCarthy et à son épouse, pour le récent décès de leur beau-frère.

Le président des relations ex-

ternes de la troupe de chanteurs locale "Sing-Out", Claude Hardy, a adressé une lettre de remerciements au club pour son généreux don de \$100 comme participation à la campagne de souscription pour aider le mouvement afin de pouvoir présenter des concerts.

Le président Nick a fait part aux membres que le club Rotary de Victoria, Colombie-Britannique, avait fait parvenir un colis de branches de gui pour distribution à tous les membres. Il s'agit de la cinquième année consécutive que le club reçoit un tel cadeau d'un produit qui croît en Colombie et, chose surprenante, la lettre qui accompagnait le colis était écrite entièrement en français.

C'est dimanche prochain que se fera la distribution de cadeaux aux pensionnaires du pavillon Georges-Frédéric, au pavillon de St-Eugène et à la maison Squires de cette ville.

Me Jocelyn Verrier, récemment admis au sein du club, personnifiera le Père Noël en remplacement du juge Marcel Nichols qui remplissait cette fonction les années dernières. Un autobus spécial quittera le parc St-Frédéric dimanche après-midi à 14 h. 15 pour St-Eugène. Les autorités de ce pavillon se verront remettre un appareil de télévision par le club local, qui en possède actuellement deux.

La distribution au pavillon Georges-Frédéric aura lieu dimanche soir à 19 h. 30, en même temps que celle de l'appareil spécial à un patient qui aime la lecture mais qui ne peut tourner ses pages lui-même. Durant la distribution des cadeaux, le chant sera fourni par la chorale du Pavillon, en présence des représentants des clubs Lions et Rotary, ainsi que des Filles d'Isabelle et de Champlain et de la Catholic Women's League, qui ont contribué aux décorations intérieures et extérieures du pavillon.

Il est fort possible que les deux députés du comté, l'hon. Jean-Luc Pépin et Me Bernard Pinard soient présents à cette cérémonie, et qu'ils participeront avec les pensionnaires, au goûter qui sera servi à l'issue de la distribution des cadeaux.

Le président Nick a annoncé que le "souper canadien", servi chaque année à la ferme de St-Cyrille, aurait lieu l'an prochain le premier mars, mais l'endroit reste à déterminer, puisque la ferme a été momentanément abandonnée depuis quelques mois.

Changeement de venue. Mardi prochain, veille de Noël, et mardi le 31 décembre, la réunion hebdomadaire aura lieu à midi 15 au motel Le Dauphin, plutôt qu'à l'heure habituelle de 16 h. 30.

Fermeture à Valleyfield

Chemcell regroupe ses activités dans la ville de Drummondville

MONTREAL — L'usine de teinture et de finissage de tissus que Chemcell possède à Valleyfield fermera au printemps, la compagnie ayant décidé de regrouper toutes ses activités de cette catégorie à Drummondville, où elle possède un vaste ensemble de production de fibres et de tissus. La décision de centraliser les ateliers de teinture et de finissage a été prise dans le but d'accroître la rentabilité de l'entreprise. L'usine de Drummondville sera élargie en conséquence: la compagnie y fera transporter une grande partie des équipements de Valleyfield et elle se propose, en outre, d'acheter de nouvelles machines. Outre des économies substantielles, la centralisation permettra à la compagnie d'améliorer son service à la clientèle.

L'usine de Valleyfield commencera

à débrayer en février et elle réduira progressivement ses activités au cours des trois mois suivants. Elle fermera définitivement vers le milieu de l'année.

La décision entraînera la mise à pied d'environ 150 employés. Aussi, la compagnie s'occupe-t-elle de constituer, en collaboration avec le syndicat de l'usine (C.S.N.) et avec les services de la main-d'oeuvre fédérale et provinciale, un comité de reclassement pour aider les employés à déménager ou à apprendre un nouveau métier. Ce comité sera analogue à celui qui a été constitué, plus tôt cette année, pour s'occuper du recyclage des ouvriers de l'ancienne usine de Chemcell à Saint-Jean. Ce comité fonctionne de façon satisfaisante et la compagnie a tout lieu de croire qu'il en sera de même à Valleyfield.

Collaboration des deux gouvernements

Cours de formation agricole destinés aux propriétaires fermiers de la région

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration a autorisé l'achat de cours de formation agricole à plein temps,

pour le territoire desservi par le centre de main-d'oeuvre du Canada de Drummondville.

A la suite d'entente intervenue entre le ministère et le mi-

nistère de l'Education de la province de Québec, le service d'éducation permanente de la région de St-François procède à l'organisation technique et pédagogique d'un cours d'une durée de quatre semaines, groupant 20 élèves et devant débuter le 13 janvier prochain.

Un deuxième cours débutera le 10 février 1969, pour une autre vingtaine d'élèves. Ces cours seront d'une durée de 120 heures à raison de 30 heures par semaine, et destinés exclusivement aux propriétaires fermiers, en vue d'améliorer leurs connaissances techniques et professionnelles du métier. Le bloc d'études disponible a pour thème: "Administration de l'entreprise agricole".

Selon la loi de la formation professionnelle des adultes au Canada, les frais de cours sont acquittés par le ministère fédéral de l'Immigration, de même que les allocations versées aux stagiaires qui y ont droit selon les charges de famille.

Pour être admissible à suivre un cours de formation agricole à plein temps, en plus d'être propriétaire de ferme, il faut avoir une expérience pratique de quelques années dans ce domaine, posséder un diplôme de 7e année ou l'équivalent et être motivé. Vu le nombre de places disponibles, les personnes intéressées et répondant aux critères sur-mentionnés, sont invitées à communiquer sans retard avec le centre de Main-d'oeuvre du Canada de Drummondville.

Les heures régulières d'ouverture reprendront le mardi 7 janvier.

Mercredi le premier janvier 1969: de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures; gratuit pour tout le monde. Les 2 et 3 janvier: de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures; prix réguliers. Samedi le 4 et dimanche le 5: de 14 à 16h. — de 16 à 18 heures et de 20h.30 à 22 heures; prix réguliers. Lundi le 6 janvier: de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures; prix réguliers.

Mercredi le 20 — 14 à 16 heures; gratuit pour tout le monde, de même que de 20h.30 à 22 heures. Samedi et dimanche, 21 et 22 décembre, de 14 à 16 heures, gratuit pour tout le monde; de 16 à 18 heures gratuits pour adultes seulement et les enfants accompagnés; de 20h.30 à 22 heures, gratuits pour tout le monde.

Mercredi le 23 et mardi le 24 de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures, prix réguliers. Mercredi le 25 décembre: de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures; gratuit pour tout le monde. Jeudi le 26 et vendredi le 27 de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures, prix réguliers. Samedi le 28 et dimanche le 29, de 14 à 16 heures — de 16 à 18 heures et de 20h.30 à 22 heures; prix réguliers. Lundi le 30 et Mardi le 31 de 14 à 16h.30 et de 20h.30 à 22 heures; prix réguliers.

A Drummondville-Sud

Un peu de joie dans le coeur des enfants

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — L'Association des hommes d'affaires de Drummondville-Sud, en collaboration avec les membres du clergé des trois paroisses de cette municipalité, St-Simon, Christ-Roi et St-Philippe, verra à apporter un peu de joie dans le coeur des enfants de ces trois paroisses, dont l'âge varie de un an à 12 ans. Le nombre total d'enfants est estimé à 226 par les curés de chacune des paroisses.

Les jouets achetés et recueillis par l'Association et des per-

sonnes charitables, sont divisés en parts égales entre les trois paroisses et sont distribués aux enfants dont les noms ont été soumis par les curés de chacune des paroisses qui connaissent mieux que quiconque, les familles les plus défavorisées.

La distribution de ces cadeaux aura lieu le 23 décembre et la distribution se fera à domicile par le Père Noël lui-même, qui sera sûrement reçu à bras ouverts, tant par les enfants que par les parents.



Des Voeux Sincères de Bonheur et Prospérité de la part de
HÉBERT TRANSPORT
L.P. Desautels et V. Levesque, propriétaires
900, St-Pierre
Tel.: 472-5163
Drummondville



Joyeux Noël
En cette fête de Noël, nous offrons nos voeux les meilleurs à nos clients
Drummond Automotive Inc.
Grandin & Frères, prop.
183, MARCHAND DRUMMONDVILLE TEL: 478-1335

MEILLEURS VOEUX DE LA SAISON
LIBRAIRIE DION INC.
LIBRAIRIE, PAPIERIE, ARTICLES DE BUREAU, GROS ET DETAIL
257, HÉRIOT Drummondville
Tel.: 478-1301



Joyeux Noël Bonne et Heureuse Année!

à nos clients, amis et concitoyens qui partagent leur leur quotidien à la réalisation du progrès chez-nous.

NOEL

Bureau d'Évaluation et d'immeubles, Drummondville Ltée

ALONZO MALOUIN, Président
414, LINDSAY DRUMMONDVILLE

Joyeux Noël à tous.

RENE DE COTRET, OSTIGUY, ST-ARNAUD, BEAUCHEMIN & CIE, MALLETTE, NORMANDIN & CIE
Constatables Agréés

André St-Arnaud, C.A. Jacques René De Cotret, C.A.
Paul René De Cotret, C.A. Jean Ostiguy, C.A.
L. BEAUCHEMIN, C.A., associé, résident Nicolet.

TR. PLACE 21 MARS NICOLET 283-5891
480, ST-JEAN DRUMMONDVILLE 478-2541
857, ST-PIERRE TROIS-RIVIERES 378-4831

Paix et Bonheur

C'est le vœu que nous offrons à tous nos assurés, à tous nos agents et à toute la population de la région.

L'UNION-VIE
COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCES
SIÈGE SOCIAL: 142, HÉRIOT
DRUMMONDVILLE TEL: 478-1351

Nos meilleurs voeux de Noël et du Nouvel An, vous accompagnent dans cette démarche de l'an nouveau. Qu'elle soit prospère, heureuse, possible.

J.-H. TÉTREAU ENR.

L'endroit où les souliers épousent vos pieds à la perfection

490, rue Lindsay Drummondville
472-3535

Joyeuses Fêtes à tous

Meilleurs voeux de bonheur et merci à toutes mes chères clientes et amis.

Mme YOLANDE TÉTREAU CARON
CONFECTION POUR DAMES
145, HÉRIOT DRUMMONDVILLE 472-3880

Que la joie des Fêtes vous accompagne chers clients et amis, merci de votre encouragement.

ARMAND THIBODEAU
TABACS ET BOMBONS EN GROS
152, rue des Peupliers Drummondville
Tel.: 472-5466

Une Année de Chance et un Noël de réjouissance.

Voilà les Voeux que nous formulons à votre intention.

AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE
SHERBROOKE DRUMMONDVILLE-TROIS-RIVIERES
330, Hériot Tel.: 472-5252 Bureau Drummondville

Joyeuses Fêtes à tous les automobilistes de la région. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

GOUGEON & FRÈRE
LIMITÉE
1095, boul. St-Joseph, Drummondville
Tél. 478-1488

Adoption d'un règlement d'emprunt en première lecture

La ville consacrer \$100,000 à des travaux municipaux

VICTORIANVILLE (R.L.) — Au printemps prochain, on procédera à l'élargissement de la rue St-Georges, de la voie du CNR à la rue de l'Ermitage. Ces travaux comprennent 600 verges cubes de terrassement 2e classe, 17 arbres et souches isolés, 300 verges cubes emprunt de sable, 400 tonnes de gravier concassé, 200 tonnes de gravier concassé, 600 pieds linéaires de trottoir, 250 tonnes de béton bitumineux ainsi que les frais de déplacement de bornes-fontaines et puisards pour un montant total prévu de \$10,767.50.

Egalement dès le printemps, on se propose d'effectuer des travaux d'agrandissement à l'édifice du garage municipal. Ces travaux impliqueront des déboursés de l'ordre de \$35,000. Ces deux items de même que quelques autres sont groupés à

l'intérieur d'un règlement d'emprunt que les édiles municipaux ont adopté en première lecture cette semaine.

Le montant total du règlement d'emprunt est de \$100,000.

Autres travaux

Voici d'autres parties de ce règlement d'emprunt, qui sera nécessaire pour l'exécution de certains travaux.

Ainsi, un montant de \$6,000 sera affecté pour le travail de mise à jour et d'agrandissement du plan topographique de la ville.

Pour améliorer le système de gicleurs de son édifice du 71 Perreault, la ville dépensera \$5,500.

Voici enfin divers travaux d'asphalte ou de trottoir dans différentes rues de la ville.

Sur Debigré entre Lavigne et Alain, 400 pieds linéaires. Elargissement St-François à Fabiola (200 pieds linéaires). 250 tonnes de béton bitumineux, au total \$2,800.

Rue Roger (passage de Roger à Richelieu) 200 pieds linéaires de trottoir, au total \$800.

Rue St-Jean-Baptiste (Laurier à De Courval). 140 tonnes de béton bitumineux (recouvrement) \$1,225.

Rue De Courval (Laurier à Notre-Dame est) nouvelle couche d'asphalte au prix de \$2,800.

Rue Lambert (De Roger à la fin) Nouvelle couche d'asphalte \$3,325.

Quatre entrées privées d'aqueduc \$600 et 200 tonnes de béton bitumineux \$2,450 pour un total de \$3,050.

Rue St-Dominique (Notre-Dame à St-Jean-Baptiste) Nouvelle couche d'asphalte \$1,050.

Rue Victoria (Marchand à St-Jean-Baptiste) Nouvelle couche d'asphalte \$3,325.

Rue Touigny (Notre-Dame à St-Jean-Baptiste) Nouvelle couche d'asphalte \$1,225.

Rue Debigré (St-François à Perreault) Couche d'asphalte \$2,625.

Rue Boisvert Une couche initiale de béton bitumineux qui coûtera \$7,437.50.

Rue St-Pierre Une nouvelle couche d'asphalte \$1,531.25.

Rue St-Paul Une nouvelle couche d'asphalte \$2,056.25.

Lors d'appel des municipalités environnantes

Les services de la brigade des incendies seront plus onéreux

VICTORIANVILLE (R.L.) — Dans quelques semaines, les municipalités environnantes, qui feront appel au département des incendies de la ville de Victoriaville, devront payer plus cher pour ce service.

En effet, à sa séance de cette semaine, le conseil de Victoriaville a adopté en première lecture un règle-

ment qui abroge les règlements 332 A S et 51 N S, concernant les services de la brigade des incendies en dehors de la ville.

L'échevin Denis St-Pierre a fait remarquer que la ville adoptait ce nouveau règlement à la suite de recommandations en ce sens que lui avait faites le commissariat des incendies de la province de Québec.

Telle corporation de ville ou de village doit indiquer à la ville le nom et la qualité des personnes qui sont autorisées à demander l'aide de la brigade des incendies de la ville, à défaut de quoi, les services requis ne sont pas fournis.

Toute demande devra se faire au maire, ou en son absence, à un membre du conseil ou au chef des pompiers.

Les taux

Les nouveaux taux régissant les services rendus par la brigade des incendies de la ville, à toute corporation de ville ou de village, s'établissent comme suit:

A) Equipement	Taux minimum une heure	
	Première heure	heures subséquentes
Pompe remorque	\$75	\$50
Autopompe 500 à 625 GPM		
avec accessoires	\$150	\$75
Echelle aérienne	\$300	\$150
Camion citerne	\$25	\$15

B) Main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre affectée à une sortie à l'extérieur de la ville est le salaire effectivement payé aux pompiers au moment de la sortie, plus une somme d'argent égale à 30 pour cent dudit salaire pour frais d'administration et autres frais.

Si disponibles

Le coût des services ci-haut mentionnés sera recouvrable de la corporation municipale dans le territoire de laquelle a lieu le sinistre.

Les services fournis par la brigade des incendies de la ville ne sont pas des services garantis et ils sont fournis à toute corporation qui s'est conformée aux dispositions du règlement, en autant que la brigade des incendies de la ville est disponible.

La ville n'encourt aucune responsabilité du fait qu'elle ne peut à une époque ou à une autre, répondre à une demande d'une corporation de ville ou de village.

Le maire P. A. Poirier et quelques membres de la commission d'urbanisme se sont rendus à Québec, au début de la semaine, pour connaître les derniers développements concernant l'acceptation du programme de rénovation urbaine du centre-ville de Victoriaville par la Société d'habitation du Québec. Le maire Poirier a fait rapport qu'il apparaissait que la Société attendait certains détails supplémentaires que doivent fournir les urbanistes-conseils qui ont préparé le plan et que le contrat avec la Société devrait normalement se signer au début de 1969.

La ville a signé un nouveau contrat avec l'Hydro-Québec pour l'alimentation de la station de pompage de l'usine de filtration. Le nouveau contrat contient une augmentation de \$700 comparativement à l'an dernier.

À sa séance de cette semaine, le conseil de ville a consenti une subvention de \$1,500 à la Société St-Vincent-de-Paul.

M. Gabriel Lemay a fait parvenir sa lettre de démission comme président de la CML, au conseil. On sait que M. Lemay est affecté au bureau du Bell à Shawinigan.

Des résolutions ont été passées par les échevins pour payer la retenue temporaire de \$1,792 à Hamel et Hamel Inc., pour travaux effectués au parc Ste-Famille, également à Hamel et Hamel, \$599.50 pour travaux effectués au parc Bois-Francis et enfin \$2,326.96 à la Cie de Pavage LaSalle Limitée, pour travaux d'aqueduc et d'égoûts, rues Désiré et St-Jean-Baptiste.

La ville a de nouveau accordé le contrat d'entretien des patinoires publiques en plein air à M. Gaston St-Cyr.

Les infirmiers et infirmières de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska sont conviés à une soirée spéciale, dimanche soir à la salle Victoria de la plage Hamel, où l'on rendra hommage au personnel de 10 ans et plus de service. Les autorités de l'institution et les membres du bureau médical sont également invités.

Regroupement de 1,100 commissions scolaires

QUÉBEC (PC) — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec soumettra cette semaine au ministre de l'Éducation une "formule-miracle" qui permettra de regrouper dans un délai relativement court, les 1,100 commissions scolaires de la province.

Ce nouveau schéma "de commission scolaire", que la Fédération a mis de l'avant, il y a quelques jours, après que le congrès annuel de novembre ait laissé voir que le regroupement déjà commencé depuis deux ans ne "collait pas", aura également pour effet de réduire de 1,100 à 160 ou 170, les commissions locales actuelles.

Cette réforme souhaitée aura aussi pour objet de rallier tous les membres de la Fédération et de redonner au commissaire d'écoles les pouvoirs qu'il est enclin à perdre actuellement.

Elle aurait de plus comme avantage une représentativité plus grande des commissaires, tant au niveau élémentaire que secondaire.

Chaque secteur d'aménagement (parc - Grenier-Assomption) à l'école secondaire Massicote (rue Monette), à l'école Marguerite-Bourgeois (rue Labbé), dans le parc des Forges (rue Poirais), à l'école St-David (rue Olivier), et à l'école Ste-Famille (rue Paré).

Le service des patinoires publiques à ciel ouvert est l'une des activités fort discutables au point de vue d'administration au service des loisirs et indubitablement très controversée pour son organisation.

Actuellement, le budget des patinoires est de \$7,500 pour 10 semaines d'activité, ce qui représente un coût de \$750 par semaine, donc \$125 pour chacune des patinoires à la semaine.

Ce coût comprend l'entretien, l'enlèvement de la neige, la fabrication de la glace, l'électricité, le chauffage, les réparations et le salaire des gardiens.

Le service des loisirs recommande par conséquent aux parents d'avertir leurs enfants de ne rien briser et de se servir le plus souvent possible des patinoires.

Cette année, la ville a fait l'achat de trois armoires neuves et a effectué des réparations majeures aux deux anciennes.

"Enfants et parents, utilisez



(Photo LeRo)

Le Père Noël chez les enfants du club Lions

DIMANCHE APRES-MIDI A l'hôtel Manoir Victoria, c'était fête pour les enfants du club Lions de Victoriaville. Tous les jeunes présents ont reçu un cadeau du Père Noël et se sont régalez de friandises. Sur la photo, de gauche à droite, le docteur Jean-Guy Gervais, Mme Jacques Leahy, Mme Ben Mathieu, épouse du président des Lions, Jacques Leahy organisateur de la fête et les jeunes Marie Gervais, Christine et Chantal Grenier, Isabelle Grégoire, Chantal Crocheffière, Johanne Thibeau, Louise et Yves Baurassa, Nathalie Côté et Chantal Gagnon.

Six patinoires publiques à la disposition de tous

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le service des loisirs de la ville de Victoriaville mettra à la disposition de toute la population, à compter de cette semaine, six patinoires publiques en plein air.

Ces patinoires, rappelés-les, sont situés dans le parc de l'Amitié (parc - Grenier-Assomption) à l'école secondaire Massicote (rue Monette), à l'école Marguerite-Bourgeois (rue Labbé), dans le parc des Forges (rue Poirais), à l'école St-David (rue Olivier), et à l'école Ste-Famille (rue Paré).

Le service des patinoires publiques à ciel ouvert est l'une des activités fort discutables au point de vue d'administration au service des loisirs et indubitablement très controversée pour son organisation.

Actuellement, le budget des patinoires est de \$7,500 pour 10 semaines d'activité, ce qui représente un coût de \$750 par semaine, donc \$125 pour chacune des patinoires à la semaine.

Ce coût comprend l'entretien, l'enlèvement de la neige, la fabrication de la glace, l'électricité, le chauffage, les réparations et le salaire des gardiens.

Le service des loisirs recommande par conséquent aux parents d'avertir leurs enfants de ne rien briser et de se servir le plus souvent possible des patinoires.

Cette année, la ville a fait l'achat de trois armoires neuves et a effectué des réparations majeures aux deux anciennes.

"Enfants et parents, utilisez

Deux automobiles impliquées

Mme Laurent Hémond est blessée dans un accident

VICTORIANVILLE (R.L.) — Une jeune femme enceinte a été impliquée dans un accident de la route et transportée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, mardi soir.

Il s'agit de Mme Laurent Hémond, 18 ans, du 7e rang de Princeville, qui voyageait dans l'automobile Chevrolet 1967 que conduisait son mari.

Une deuxième automobile de marque Buick 1968, fut également impliquée dans l'accident.

Ce véhicule était conduit par Mme Victor Roberge, 46 ans, de St-Paul-de-Chester.

La collision est survenue à l'intersection des routes 5 et 20, à l'heure du souper mardi.

L'agent André Arcand, de la Sûreté du Québec, a fait rapport que les dommages matériels sur les véhicules sont fort élevés. Quant à la blessée, à moins de complications, son état serait satisfaisant et la vie du bébé ne serait pas en danger.



(Photo Jépaie)

Vicky obtient un succès

LA TOUTE MENUE CHANTEUSE VICKY a connu des succès sur la scène du Laurier, lors de son dernier spectacle. On la voit ici mettant tout son cœur dans une interprétation que seule elle peut vous donner.

Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

LE NOUVELLISTE

ÉDITORIAL

Un homme bon et simple

Un dernier hommage sera rendu aujourd'hui à celui qu'on s'est plu à appeler "le grand monsieur de la politique", l'honorable Antonio Barrette.

L'illustre disparu restera toujours l'incarnation vivante de la réussite. Issu d'une famille humble, ayant quitté l'école à l'âge de quatorze ans, Antonio Barrette a franchi toutes les étapes de la vie politique pour devenir premier ministre de sa province et ambassadeur de son pays en Grèce.

Depuis deux ans, il s'était retiré dans son patelin de Joliette où il menait la vie calme et sans histoire d'un homme qui, après avoir servi dignement les siens, goûte enfin au repos du guerrier. Rien ne présageait une fin aussi surprenante. Il était entré à l'hôpital pour un examen de routine. Malheureusement il ne devait plus en sortir vivant.

Antonio Barrette s'est surtout illustré comme ministre du Travail dans les cabinets Duplessis et Sauvé. Durant seize ans, un record qui n'est pas près d'être égalé, il a dirigé ce lourd ministère, au cours d'une époque relativement trouble. Qu'on se rappelle seulement les grèves de Louiseville et d'Asbestos. Les ouvriers et les chefs syndicaux lui ont toujours conservé leur confiance. On doit dire qu'il ne les a jamais trahis et que, pour rester fidèle à ses principes de droiture, il s'est pratiquement retiré de la vie politique au cours des deux dernières années du régime Duplessis. Il devait toutefois revenir en force sous le trop court règne de Paul Sauvé. Lorsque ce dernier disparut prématurément, l'Union Nationale qui était complètement désemparée et c'était bien compréhensible, se tourna vers Antonio Barrette, ce monsieur intouchable et immensément sympathique.

Malheureusement, il n'a pas su combler le vide laissé par Paul Sauvé, n'ayant pas cette touche magique du véritable politicien. Lors des élections générales de 1960, il commit la même erreur que devait, six ans plus tard

répéter M. Lesage; en effet, il ne présenta aucun programme électoral, se fiant uniquement à ses qualités de "politique" et de grand bonhomme de la politique.

S'avouant vaincu, il se retira tout simplement de la vie publique. Trois ans plus tard, le premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker le nomma ambassadeur en Grèce. Comme toujours, il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec beaucoup de dignité et d'efficacité.

Même s'il avait quitté l'école très jeune, M. Barrette n'avait jamais cessé de s'instruire pour ainsi devenir l'un de nos grands érudits. Il avait un grand respect pour la langue française. Orateur moyen, il s'exprimait toujours correctement et cela avec beaucoup de chaleur et de simplicité. Il était un homme attachant et sympathique.

Il ne laisse aucun ennemi derrière lui. Durant sa longue carrière de parlementaire, jamais il n'a insulté personne étant la délicatesse même. C'est ainsi, qu'au soir d'une carrière féconde et bien remplie, il pouvait modestement se vanter de n'avoir jamais eu à se rétracter en Chambre ou encore à retirer une parole blessante à l'endroit d'un adversaire politique.

Antonio Barrette laisse un précieux souvenir, celui d'un homme bon et simple qui, à force de patience, de travail et d'abnégation a su réussir sa vie par lui-même, par ses propres mérites. Il pourra toujours être cité en modèle.

C'est donc avec beaucoup de respect et d'admiration que nous nous penchons sur le cercueil de ce grand Québécois, de ce grand Canadien que fut Antonio Barrette.

Sylvio ST-AMANT

Sur une proposition de M. Bennett

Le premier ministre de la Colombie Britannique, M.W.A.C. Bennett, n'a rien d'un théoricien politique. Il représente l'arriviste le plus parfait, à l'heure actuelle, de la politique canadienne. Il est parti du milieu conservateur pour finalement aboutir à une forme de "crédit social" qui lui était nettement personnel. Il n'en a jamais donné une définition valable et qui eût réellement un sens.

Une sorte d'anarchie politique régnait dans sa province. La Colombie Britannique se trouvait d'un régime de gouvernement de coalition. La CCF maintenait son emprise, mais demeurait toujours impuissante à faire élire suffisamment de députés pour prendre le pouvoir. La majorité des citoyens, libéraux et conservateurs, refusaient toute adhésion au socialisme de la CCF. Bennett avec son flair politique, renforcé d'une absence de scrupule, se rendit compte que son heure venait de sonner. L'avenir se situait à droite... dans les rangs flous du crédit social. Cette formule pourrait lui permettre le ralliement des forces libérales et conservatrices de droite. Il rompit avec le parti conservateur et rallia le Crédit social. Puis il sonna le rappel de toutes les forces de droite et se lança dans une lutte à fond de train contre le socialisme. C'était le grand coupable de l'anarchie politique dans sa province. Il s'incarnait dans la CCF dont la doctrine économique était inacceptable.

Bennett avait vu juste et la majorité, fatiguée des régimes de coalition, répondit dans une forte mesure à son invitation à se rallier au Crédit social. Ce que cela signifiait, peu nombreux se trouvaient capables de le dire. Mais

au nom de ce Crédit social, le nouveau chef Bennett promettait un gouvernement majoritaire, capable de barrer la route à toute avance de la CCF.

L'appel fut bien accueilli et les élections générales de 1952 lui donnaient le pouvoir. Bennett le détient toujours. La Colombie Britannique a connu un extraordinaire progrès économique depuis 1952. Son premier ministre n'en est probablement pas l'artisan, mais il en est le bénéficiaire et cela lui permet aujourd'hui de parler au nom de l'une des deux plus riches provinces du Canada. L'autre demeure l'Ontario.

M. Bennett n'a jamais flirté avec le Crédit social au fédéral. Le premier ministre de la Colombie Britannique a toujours fait cavalier seul. Il s'était dès le début rendu compte qu'il n'avait pas besoin d'allié: il menait seul sa barque, déterminant son orientation. M. Bennett ne s'est jamais gêné pour brimer le gouvernement central.

Le premier ministre de la Colombie Britannique a connu de violentes querelles au cours de sa longue carrière. Grâce à son sens inné pour provoquer des divertissements, il a toujours tenu le coup et cela en se maintenant en première ligne.

Cela explique probablement sa nouvelle politique de regroupement des provinces. Il suggère un Canada qui n'en comprendrait que cinq. Cette suggestion n'est pas à rejeter, mais elle fera couler beaucoup d'encre.

C'est pourquoi de vifs débats s'engageront autour de cette proposition du premier ministre de la Colombie Britannique.

Hector HEROUX

le son de cloche DE NOS LECTEURS Tunnel Père Daniel

Nous désirons remercier sincèrement Le Nouvelliste de nous donner l'hospitalité de cette colonne pour exprimer nos opinions.

Nous voudrions dans cette chronique nous adresser à tous les Membres du Conseil de ville de Trois-Rivières, pour leur demander d'accorder une attention toute spéciale aux deux requêtes qui ont été signées pour s'opposer à la sortie d'un tunnel sur la rue Père Daniel.

La première de ces requêtes fut signée en 1965 par la très grande majorité des riverains de la rue Père Daniel. La deuxième fut signée, plus précisément la semaine précédant le seize (16) décembre 1968, jour où celle-ci fut déposée à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, au bureau du greffier.

Cette dernière demandait que la sortie du tunnel soit faite sur la rue Girard.

D'abord, disons qu'il y a sûrement unanimité de part et d'autre, dans le but d'éliminer un passage à niveau qui demeure un danger constant pour la population en général.

Mais, si par le règlement de ce problème, on en crée un autre non moins permanent... et grave en dirigeant le trafic sur le "chemin des écoliers" qui est celui de la rue Père Daniel et son école, ainsi que dans un secteur résidentiel. Eh bien! A-t-on le droit, nous, du secteur de s'interroger?

A savoir, quel sera le trafic de demain?

Que deviendra la sécurité de nos enfants, qui déjà est menacée par une circulation intense? Que deviendra la tranquillité des gens demeurant dans un secteur proclamé résidentiel?

Que coûte actuellement à cau-

se de la circulation et que coûtera l'infra-structure et combien ce problème sera aggravé en ne voulant pas prendre en considération la requête et le plan d'urbanisme?

Quelle autre alternative peut-on avoir?

Pourquoi certains Membres du Conseil de Ville, veulent-ils quand même le faire déboucher sur la rue Père Daniel, malgré la forte opposition des propriétaires et locataires concernés, et, aussi, malgré les recommandations de l'Urbaniste qui est en faveur de la sortie sur la rue Girard, laquelle est située dans la zone industrielle.

La vie d'un enfant ne vaut-elle pas des centaines de milliers de dollars?

Messieurs les Membres du Conseil, nous vous serions très redevables de bien vouloir considérer les raisons énumérées précédemment, pour prendre une décision qui saura vous faire honneur.

N.B. — Attendu que certains doutes ont été exprimés quant à la véracité des signatures de la requête 1968, nous nous devons de faire une mise au point:

Nous certifions que les signatures de la requête 1968 sont véridiques et ont été apposées de bonne foi par chacune de ces personnes que nous avons visitées.

Assermentés devant moi, à Trois-Rivières, Omer Carbonneau, Commissaire à l'Assermentation District de Trois-Rivières ce dix-huitième jour de décembre mil neuf cent soixante-huit.

Bien à vous, François L. Larouche, Lucien Gagnon, Marcel Carbonneau.

Le ski à St-Gérard! Est-ce vraiment une détente?

Je suis un nouvel adepte de ce sport merveilleux appelé le ski. A date j'ai fréquenté deux centres de la région dont "Les Forges" et "St-Gérard". C'est de ce dernier dont je veux vous entretenir dans le présent article.

Dimanche, le 8 décembre je me suis rendu faire du ski à St-Gérard. Nous chaussons nos bottines et nous nous rendons pour acheter nos billets. Je crois que la vendeuse n'aimait pas nos figures car on a été très mal reçu. Je n'ai jamais vu une personne ayant l'air aussi bête.

Nous nous rendons ensuite vers le T-Bar. Quand ce fut à notre tour de prendre le T nous avons eu la malchance de tomber. Les préposés au fonctionnement du T-Bar sont très gentils. Ils nous accrochèrent par le col de nos anoraks et d'un seul coup de main nous relevèrent tous les deux. Je crus un moment que ma tête allait abandonner le reste de mon corps. Comme on avait pas arrêté le T-Bar, ce qui est très dangereux d'après un expert, les préposés nous le faisait passer de chaque côté en nous disant avec des mots très grossiers que si on ne savait pas faire du ski on devait aller ailleurs. Par la suite on retomba. C'est à ce moment que je fus le plus dégoûté. On nous poussa d'un côté et de l'autre. La foule se mit alors de la partie en saccant et en nous lançant des paroles parfois très blessantes. On nous fit repren-

dre place parmi ceux qui attendaient pour monter. En arrivant près du T-Bar un employé nous lâcha dans un langage digne d'un bon canadien français "T... Pas encore vous deux."

On réussit enfin à se rendre en haut de la pente. Nous sommes descendus une seule fois et repartis de St-Gérard des Laurentides.

Si on ne désire faire des centres de ski dans la région que pour les professionnels, il faudrait avertir le public.

Ceux qui travaillent dans les centres de ski devraient apprendre à parler sans saccés.

Les adeptes du ski sont-ils pris d'une folle collectivité? Si le ski est un loisir, et le loisir une conséquence de la civilisation moderne agissez comme des gens civilisés S.V.P.

Aux directeurs du centre de ski de St-Gérard... Je leur souhaite bonne chance dans leur entreprise car c'est leur publicité faite la semaine dernière dans le journal local qui m'incita à me rendre à St-Gérard. Si vos employés, Messieurs, ne peuvent pas mettre un peu plus de sérieux dans leur travail, je crois que ce centre est voué dans un avenir plus ou moins rapproché à l'abandon par ceux qui comme moi pratiquent le ski comme loisir.

Nelson WARD, Etudiant C.E.U.

Une question de privilège

Mise au point faite par l'honorable Edouard Asselin, leader du gouvernement au Conseil législatif, le 13 décembre 1968. Je me lève sur une question de privilège.

Je relève dans le compte-rendu de notre séance d'hier publié dans Le Devoir de ce matin la phrase suivante:

"M. Asselin a déploré le fait que lors de l'étude du bill 90 à l'Assemblée législative, la Chambre haute avait été la cible d'injures de toutes sortes, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition".

Cette phrase n'est pas conforme à mes paroles. Je n'ai jamais dit que la Chambre haute avait été la cible d'injures... tant du côté ministériel que du côté de l'opposition".

J'avais un texte et je l'ai suivi.

Je l'ai relu ce matin et je n'y trouve nulle part une pareille assertion.

J'ai bien dit que certains ennemis forcenés du Conseil dans l'autre chambre se sont livrés, à propos des pensions prévues par le bill, à un dévergondage de démagogie, à de violentes diatribes contre cette chambre et à de grossières insultes à l'adresse de ses membres, mais je n'ai pas précisé davantage. En fait, je n'ai relevé aucune insulte dans les discours des députés de la droite qui, au contraire, se sont employés à nous défendre contre les injures à notre adresse qui venaient d'ailleurs.

J'espère que Le Devoir se fera un... devoir de publier cette mise au point, en aussi bonne place que le compte-rendu.

A la commission scolaire de Les Ecuireuls

La langue d'enseignement sera la langue française

LES ECUREULS (PC) — La commission scolaire de Les Ecuireuls, dans le comté de Poit-neuf, a adopté hier à l'unanimité une résolution décrétant que la langue de l'enseignement sera le français dans toutes les classes de sa juridiction et que l'anglais sera enseigné, comme langue seconde.

La commission scolaire de Les Ecuireuls devient ainsi la deux-

ième de ce comté et la quatrième au Québec à prendre position en faveur de la campagne provinciale entreprise par le Mouvement pour l'intégration scolaire pour que le français soit la langue d'enseignement dans les écoles publiques du Québec.

La résolution a été présentée et expliquée par trois membres (Voir: La langue page 34)



Grandeur et décadence du syndicalisme agricole

Pourquoi un cultivateur devient syndicaliste

Depuis une dizaine d'années, le peuple de la province de Québec a assisté, quelque peu médusé, à une marée d'adhésions de la part des agriculteurs, dans l'Union Catholique des Cultivateurs, et cela, en dépit du fait que le terrain de chez nous soit assez individualiste et peu porté vers toute forme de syndicalisme.

En analysant le pourquoi de cet état de choses, en soit excellent du moins au point de vue théorique, on peut arriver à peu près à cette conclusion: "Le cultivateur, se voyant aux prises avec une économie inflationniste dans le contexte économique général du pays, mais par contre, le prix du produit agricole payé au producteur par l'industrie de transformation restant à peu près stationnaire, le cultivateur était de plus en plus coincé entre les prix d'achat (au détail), pour les services nécessaires à sa production, tels la machinerie agricole, pièces de rechange, ustensiles de traite, matériaux de construction, main-d'œuvre, etc., et le prix de gros qu'il touchait, de l'industrie de transformation, pour son produit à l'état primaire c.à.d. tel que produit à la ferme: lait, viande, animaux vivants, volailles, oeufs, bois, etc."

Il faut tout de même, pour être honnête, exclure des services aux Cultivateurs, les items suivants: grains, moules équilibrées, sous produits du grain, gaines de semences, en un mot, à peu près tout ce qui se récolte pour être consommé par les animaux, dont les prix n'ont pas ou très peu variés depuis quinze ans.

L'U.C.C., soit disant porte-parole officiel des Cultivateurs, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise travaillait à la promotion générale des Agriculteurs, mais avec un succès mitigé, surtout parce qu'elle se butait sans cesse à leur traditionalisme et à leur méfiance innée envers toute idée nouvelle.

Nos Seigneurs les Evêques et le clergé rural incitant beaucoup les Cultivateurs à s'unir dans une union officiellement Catholique, un courant assez fort se forma en faveur du Syndicalisme. Aussi, dans les services nécessaires qui ont suivi la période 39-45 ou la seconde guerre mondiale, la mentalité des campagnes avait quelque peu changé, du moins en surface, et, dans la perspective d'une crise économique comme celle qui a suivi la première guerre, le Cultivateur, craignant le retour à cet état de choses, voyait par ailleurs les gains multiples acquis par les classes ouvrières, grâce au dynamisme et à l'a-

gressivité accrue de leur syndicat; alors, la classe terrienne prisa une oreille beaucoup plus intéressée aux propos et aux revendications des leaders de Syndicalisme Agricole.

Mais ce fut sans contredire les politiques agricoles de l'U.C.C. et parmi lesquelles il faut nommer les principales: L'impôt foncier, la loi d'expropriation, la loi de mise en marché, qui contribuent le plus à la promotion du Syndicalisme.

L'avenement des plans conjoints de producteurs est peut-être ce qui a été le pinacle de la popularité de l'U.C.C.

Étant un instrument de travail syndicaliste très rentable pour l'Union au point de vue psychologique et même financier... le plan conjoint, lorsque présenté à une assemblée de producteurs défavorisés par un bon orateur, peut contribuer beaucoup, et c'est ce qui s'est passé en 1966-67, à inciter un grand nombre de Cultivateurs à rejoindre les rangs du Syndicalisme dans l'espérance de voir leur revenu hausser rapidement; c'est ce que l'on fit miroiter à leurs yeux lors des Congrès et des Assemblées de syndicats locaux.

En bref, voilà les raisons qui ont le plus contribué à hausser le prestige et la popularité de l'U.C.C.

L'envers de la médaille

Pourquoi l'U.C.C., malgré sa popularité et son apparente solidité est-elle minée à sa base par des défections surprenantes à première vue, parmi les membres des syndicats locaux.

Ce qui est le plus incompréhensible, pour l'observateur averti, c'est que, la plupart du temps, ces défections ne se situent pas nécessairement parmi les simples membres, mais ce sont plutôt les responsables, c.à.d., membres de la direction, qui quittent les premiers le syndicalisme: Essayons de donner quelques éclaircissements.

1. Disons d'abord que le Cultivateur n'admet pas longtemps d'être trompé, surtout par ceux en qui il avait mis sa confiance.

2. Il est insultant, pour qui que ce soit, le rural n'échappe pas à la règle, de voir un organisme parler au nom de ses membres sans les avoir consultés, surtout

sur des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence: ce que l'U.C.C. a fait par ses déclarations pour approuver le Rapport Parent, condamner la présence Américaine au Viet-Nam, approuver la prise de position du Syndicat des Instituteurs, etc...

3. Le Canadien français se fait une joie de condamner le gouvernement et les différentes politiques qui ont cours dans la province: c'est un sport pour lui, mais il est inadmissible qu'une Union condamne officiellement la députation Canadienne-Française à Ottawa comme cela s'est fait l'an dernier par l'U.C.C. Ce que nos compatriotes de langue anglaise ont dû rigoler!!!

4. Que penser des récents congrès Régionaux dont quelques uns ont servi à faire une campagne ouverte contre les Coopératives laitières.

Pour faire avaler leur politique anti-coopérative les responsables de l'U.C.C. s'attaquaient non pas aux Coopératives eux-mêmes, mais, aux dirigeants du Système Coopératif, dans le but visible de semer la division entre les producteurs-membres et leurs bureaux de direction.

Rien de surprenant lorsque l'on s'y arrête quelque peu, depuis un certain temps on emploie, dans le syndicalisme Agricole les mêmes méthodes qui ont cours dans les unions ouvrières et entre elles. Il est vrai que l'U.C.C. fait maintenant partie du cartel inter-syndical FTQ-CSN-UGEQ-UCC!

Le cultivateur ayant toujours eu la réputation d'être un homme pondéré, aimant l'ordre et pratiquant le civisme, nous jugeons incompatible l'action accrue du Syndicalisme Agricole en rapport avec l'idéal que nous avions.

L'U.C.C. et la Coopération sont deux outils que nous nous sommes donnés, mais ils doivent travailler en action parallèle, mais jamais transversale.

Nous n'acceptons pas que la Coopération soit assujettie par le Syndicalisme.

C'est pour ces raisons que nous avons cru de notre devoir, pour être fidèle à nos principes, de quitter l'U.C.C. et de nous en tenir à cette attitude jusqu'à ce que l'Union ait retrouvé sa vraie voie.

Louis-Joseph Bouillé, ex-président U.C.C.

Deschambault Gilles Bertrand, St-Alban Ex-président U.C.C.

Raymond Denis, St-Ubal Ex-secrétaire U.C.C.

Napoléon Darveau, St-Ubal Ex-secrétaire U.C.C.

Fabien Tessier, St-Thurbibe Ex-secrétaire U.C.C.

Gaston B. Tessier, St-Casimir Ex-président U.C.C.

Jean-Paul Langlois, St-Thurbibe Ex-président U.C.C.

Henri Tessier, St-Alban Ex-vice-président U.C.C.

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée

FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Au Cœur du Québec 12.00 7.00 4.00 1.50

OU IL N'Y A PAS LIVRAISON par camelot: 23.00 13.00 7.00 3.00

Au Cœur du Québec 25.00 14.00 8.00 3.50

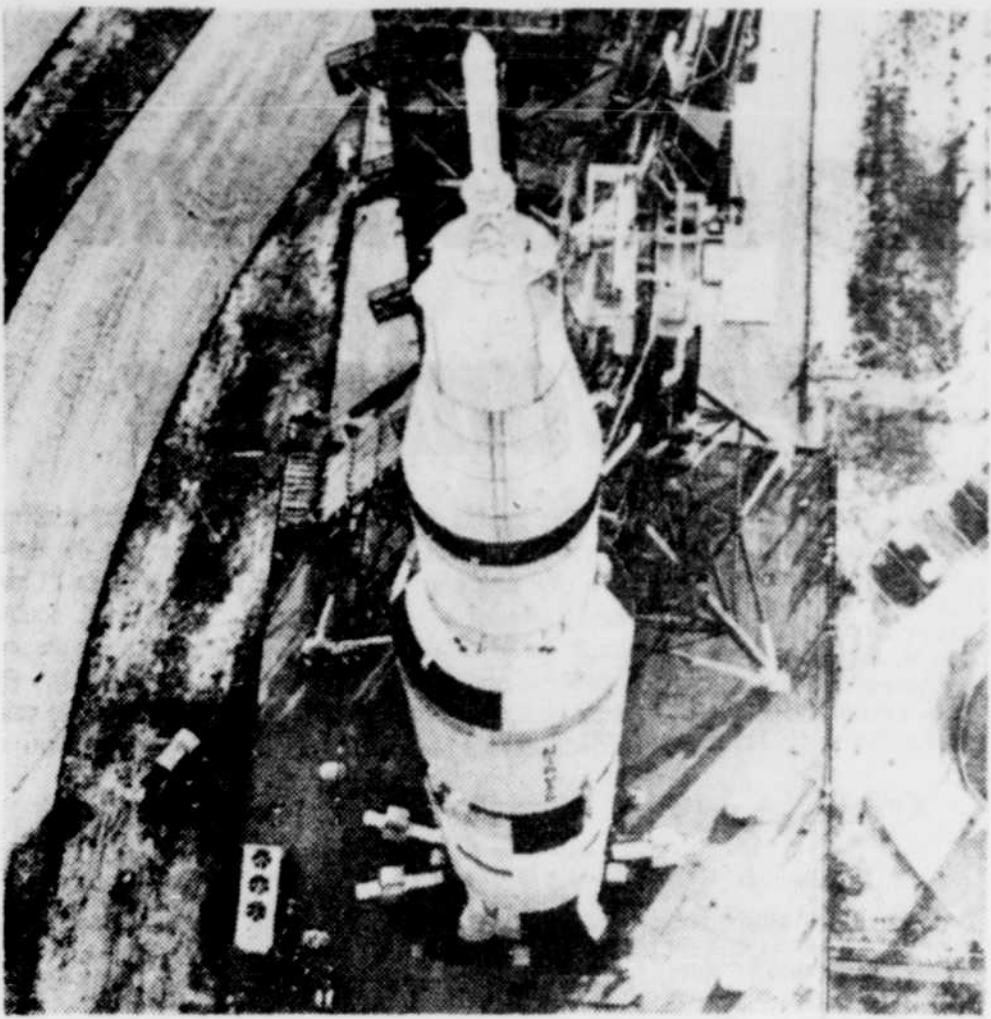
OU IL Y A LIVRAISON par camelot: 30.00 16.00 9.00 4.50

Ailleurs au Canada et aux États-Unis: 30.00 16.00 9.00 4.50



AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO: FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.



TOUT EST PRET EN VUE DU LANCEMENT de la fusée Saturne 5 qui porte à l'étage supérieur la capsule Apollo. Saturne 5 qui atteint une hauteur de 363 pieds sera lancée au cours de la journée de samedi. Les trois astronautes qui prendront place dans la capsule Apollo 8 frôleront la lune au cours de la journée de Noël. C'est l'un des plus importants vols spatiaux jamais exécutés.

(Téléphoto PA)

Les universités françaises sont en effervescence

Les étudiants veulent défendre les libertés les plus élémentaires...

PARIS (AFP)—Les étudiants doivent se rassembler cet après-midi dans leurs facultés pour s'organiser et défendre les libertés les plus élémentaires contre les "provocations policières", annonce un communiqué de l'Union nationale des étudiants de France, à la suite des mesures gouvernementales prises pour mettre fin à l'effervescence qui a repris dans plusieurs universités françaises.

L'intervention de la police à la faculté des lettres de Nanterre—bastion des activistes—ou des agents en uniforme ont même pris la place hier des appariteurs chargés de contrôler l'identité des étudiants, semble en effet avoir cristallisé le mécontentement diffus qui règne depuis la rentrée dans le monde universitaire, à Paris comme en province. Dès hier soir, quelques remous se sont produits autour de la Sorbonne, encerclée par un cordon de gendarmes mobiles—ou d'importantes forces de police ont dispersé quelques centaines d'étudiants qui avaient tenté de se former en cortège faute d'avoir pu tenir une assemblée générale à l'intérieur de la vieille université. Ce matin, de longues files de cars de police entourent la faculté de Nanterre ou les étudiants sont en grève.

Protestant également contre l'étalage grotesque d'énormes effectifs en tenue de campagne, le Syndicat des professeurs contestataires de l'enseignement supérieur, a demandé à ses membres de se solidariser avec les étudiants et de participer à la "journée d'action" prévue pour cet après-midi.

En province

En province, la police est également intervenue hier à Toulouse et à Marseille. A Toulouse, les gendarmes mobiles ont fait évacuer à coups de grenades lacrymogènes le grand amphithéâtre de la faculté des lettres. A Marseille, la police a expulsé d'une salle de la fa-

culté des sciences une quarantaine de contestataires. A Perpignan, à Nantes et à Montpellier, plusieurs sections d'étudiants se sont mises en grève pour des raisons diverses.

A Lyon, enfin, c'est le doyen de la faculté de médecine qui a décidé la fermeture de cette dernière pour interdire aux étudiants d'y projeter un film sur les événements de mai.

Sur le front de l'enseignement secondaire, une mesure spectaculaire a été prise hier soir par le ministre de l'Éducation nationale, M. Edgar Faure, qui a ordonné la fermeture d'un grand lycée parisien, le lycée Chaptal, pour mettre fin aux désordres qui le troublaient depuis une semaine. Avant qu'il ne soit rouvert, les élèves devront s'y inscrire à nouveau en prenant l'engagement d'honneur de se comporter régulièrement. "Quand un désordre—qui n'est d'ailleurs pas toujours violent mais peut consister à ne rien faire, à ne pas aller aux cours, à dire des bêtises toute la journée—s'installe dans un lycée, il est évident qu'il n'est pas possible de tolérer cette situation. Dans ce cas, nous fermons le lycée et les inscriptions n'ont plus de valeur", a déclaré le ministre. Le bureau national des Comités d'action lycéens, né du mouvement de mai, a aussitôt répliqué en affirmant: "Plus que jamais, il faut répondre aux provocations du gouvernement par la mobilisation de masse dans tous les lycées". Le dernier incident au lycée Chaptal avait eu pour origine l'interdiction de projeter un film sur les événements de mai.

A cause de la situation financière française

Le général de Gaulle décide de demeurer quelque temps en France

PARIS (AFP)—Le général de Gaulle n'effectuera aucun déplacement à l'étranger tant que la situation financière française ne sera pas tout à fait stabilisée, apprend-on selon des indications recueillies à bonne source.

On sait qu'un grand nombre de pays ont invité le président de la République centrafricaine.

D'autre part, les observateurs attendent avec intérêt le traditionnel message de vœux que le général de Gaulle adressera aux Français le 31 décembre prochain. Ils estiment que ce message donnera une nouvelle occasion au général de Gaulle de s'expliquer sur les évènements qui ont durement secoué le pays cette année, mais ils pensent surtout qu'il fera part de sa confiance dans l'avenir du pays: une confiance qu'il prendra soin de motiver en apportant les preuves du redressement de la France depuis le refus de dévaluer le franc.



Charles de Gaulle

Le général de Gaulle passera comme toujours les vacances de Noël à Colombly-les-deux-Églises dans sa maison de campagne auprès de sa femme et de ses enfants. Le président de la République pourrait partir dès la fin de cette semaine et regagner Paris aux derniers jours de l'année pour les traditionnelles cérémonies de présentation des vœux.

par Michael JOHNSON MOSCOU (PA)—M. Leonid Brejnev célébrera aujourd'hui son 62e anniversaire de naissance et tout semble indiquer que son leadership au Kremlin est plus fort que jamais après quatre années de pouvoir.

Le leadership de Brejnev est plus fort que jamais

L'allure joviale et pleine de confiance qu'il présente en public ne permet pas de supposer qu'une opposition sérieuse menace sa puissance.

L'énergie secrétaire général du PC de l'Union soviétique laisse aussi croire qu'il a l'intention de conserver intacte la

Le long de la frontière cambodgienne

40,000 Nord-Vietnamiens ont traversé une ligne américaine

AVANT-POSTE RITA, près de la frontière cambodgienne (AFP)—Les éléments de quelque 40.000 Nord-Vietnamiens ont réussi à traverser les lignes tenues par une division américaine, le long de la frontière cambodgienne, au nord de Saigon, pour participer à l'assaut attendu contre la capitale, ont indiqué aujourd'hui des officiers américains des services de renseignement.

Ces éléments, portant des uniformes neufs et fort bien équipés, se trouveraient actuellement à moins de 40 milles au nord de Saigon. Le gros des forces d'Hanoi—3 ou 4 divisions—est encore coincé près de la frontière cambodgienne, plus au nord, par la première division aérienne de cavalerie, venue de la zone démilitarisée tout exprès pour bloquer la poussée communiste sur la capitale.

Une attaque devait être livrée contre neuf bataillons de cette division américaine, jeudi dernier, mais elle n'a pas eu lieu. "L'ennemi espérait faire avancer trois divisions et établir des lignes de ravitaillement pour l'assaut contre Saigon. Il ne l'a pas fait jusqu'à présent, mais il tente toujours de réaliser ce plan", a déclaré un officier américain. Selon son estimation, la grande attaque préparée par Hanoi est aujourd'hui en retard de deux semaines environ sur son horaire.

Pour traverser les lignes tenues de 75 milles par la première division, le long de la frontière cambodgienne, les Nord-Vietnamiens se sont, semble-t-il, divisés en petits groupes. Au cours des 10 derniers jours, le nombre d'escarmouches entre les Américains et les Vietcong qui servent de guides aux Nord-Vietnamiens s'est considérablement accru.

Les Américains ont découvert que les Nord-Vietnamiens utilisaient des bicyclettes à moteur japonaises pour transporter le ravitaillement et les munitions sur les sentiers.

Les Américains se sont emparés jusqu'à présent d'une demi-douzaine de ces bicyclettes ainsi que près de 250 vélos chinois ou français aux pneus neufs, tous munis de porte-bagages pouvant transporter 100 ou 150kg d'obus de mortiers, de riz ou de munitions.



POUR VOS

CADEAUX de Noël

ACHETEZ DIRECTEMENT

AU PRIX DE GROS

EPARGNEZ 50%

LA MANUFACTURE FARBSTEIN

307, ST-GEORGES PRES DU MARCHÉ AUX DENRÉES TROIS-RIVIÈRES • 798, 4e rue, COIN DE LA STATION ET 4e RUE SHAWINIGAN

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9h.30 - SATISFACTION GARANTIE

Le député Martel demande un contrôle plus rigide sur les drogues

Une enquête nécessaire dans le domaine de la consommation des médicaments



M. Tranchemontagne invité de la Corporation des mécaniciens

SUR CETTE PHOTO PRISE LORS DE LA CONFERENCE de M. Robert Tranchemontagne devant les membres de la Corporation des mécaniciens en machine fixe, dans l'ordre habituel: M. André Venne, président provincial de la Corporation; M. Laurent Fournier, vice-président de

la Corporation; M. Georges Letendre, président local; M. Robert Tranchemontagne, chef de groupe en éducation physique à la C.S.R.C. et conférencier; M. Lucien Bonin, secrétaire de la Corporation.

Le Service de la Récréation fera de même

Le syndicat des chantiers maritimes organise une fête pour les enfants

SOREL (L.B.) — Le comité matin à 8 heures, au Collège des loisirs du Syndicat des Carlin, une fête d'enfants à chantiers maritimes de Soré, l'occasion de la fête de Noël, dont le président est M. Paul Côté. Cette fête spéciale s'adresse Bouchard, organise pour samedi aux enfants des employés de

Marine Industrie Limitée. On s'attend à ce que 1500 garçons et filles participent à cette manifestation.

Le programme débutera à 8 heures, samedi matin, par un défilé composé des majorités "Les Menestrelles" de Berthierville, les membres de la Garde paroissiale de Notre-Dame-de-Soré et plusieurs bouffons.

Le défilé sera suivi d'une distribution de cadeaux qui sera faite par le Père Noël, d'une démonstration qui sera faite par les Menestrelles de Berthierville, et à 11 heures, il y aura défilé de l'arbre de Noël des marchands de la région de Soré. Le programme se terminera vers midi.

Cette fête, la première du genre à être organisée par le syndicat des chantiers maritimes aura ses invités d'honneur, soit le président de Marine Industrie, M. Gérard Filion, les vice-présidents de la compagnie, de même que les maires de Soré, Tracy et Saint-Joseph de Soré, MM. Léopold Beaudry, Arthur

Pontbriand et Ernest Aussant, de même que le président du syndicat des chantiers maritimes, M. Raoul Blanchard et le président du Conseil central des Syndicats nationaux de Soré, M. Maurice Jean.

Centre culturel

Par ailleurs, le Service de la récréation et des parcs de Tracy organise lui aussi, une fête d'enfants, samedi après-midi, à 1 heure 30, au Centre culturel de Tracy.

Cette fête comprendra une distribution de friandises par le Père Noël, à tous les enfants d'un mois à 14 ans qui voudront bien participer à cette manifestation du temps des Fêtes.

Il y aura aussi un programme d'amateurs où se produiront quelque 25 jeunes talents de la ville. Un jury attribuera des prix aux plus méritants de ces artistes en herbe. L'entrée sera libre.

Départ de Sr Berthe Bellemare

Sr Mance Bellemare devient directrice à l'école Curé-Brassard de Nicolet

NICOLET (R.L.) — La Rév. Soeur Berthe Bellemare, supérieure de l'école Curé-Brassard de Nicolet, depuis déjà cinq ans, quittera son poste le 20 décembre pour aller propager l'apostolat des Soeurs blanches, en Afrique.

C'est Soeur Mance Bellemare qui succédera à la directrice actuelle de l'école Curé-Brassard. Elle doit entrer en fonction le 7 janvier prochain quoique sa nomination date de ces jours derniers.

Fait à signaler, les deux religieuses n'ont aucun lien de parenté entre elles et c'est une pure coïncidence que deux soeurs du même nom soient appelées à diriger une école, à Nicolet. La supérieure actuelle, Rév. Soeur Berthe Bellemare, part

pour une période indéterminée en mission à Burundi, en Afrique. Dans une lettre circulaire qu'elle a fait parvenir aux parents de tous les élèves de l'école Curé-Brassard, Rév. Soeur Bellemare déclare ceci: "Du cœur de l'Afrique, je penserai à vous. La chaleur d'un climat n'a jamais réussi à faire fondre les bons souvenirs! Je compte beaucoup sur la prière des chers jeunes de Nicolet que j'ai tant aimés", de conclure la religieuse.

Les deux religieuses, Rév. Soeur Berthe Bellemare et Rév. Soeur Mance Bellemare, la nouvelle directrice de l'école Curé-Brassard, à partir de l'an prochain, sont de la congrégation des Soeurs de l'Assomption.

SOREL (L.B.) — "Il est temps qu'une enquête s'effectue dans le domaine de la consommation des médicaments. Il est temps qu'il y ait des lois plus sévères et un contrôle plus rigide sur les drogues et médicaments". C'est ce que déclarait ces jours-ci, le député provincial de Richelieu, M. Maurice Martel, dans un discours prononcé à l'Assemblée nationale du Québec, sur le projet de loi créant l'Office de prévention du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.

"On constate avec effroi dans nos pharmacies, a dit M. Martel, qu'il y a des gens qui viennent s'approvisionner de pilules pour dormir et en même temps de pilules pour se réveiller le matin et d'autres pour se tranquilliser dans l'après-midi". Le député de Richelieu est d'avis qu'il est temps de légiférer sur cette matière et que tout le monde se mette à la tâche pour remédier à ce grave problème.

Cette collaboration doit venir des médecins, des pharmaciens, des sociologues et des psychologues pour "circonscrire les éléments afin, si possible d'enrayer cette course vers la drogue, qui risque de dégénérer à brève échéance en véritable fléau social".

LSD

M. Martel est d'avis qu'on devrait informer davantage les gens, surtout les jeunes, sur l'usage du LSD, qui en plus d'actualiser les troubles mentaux et de créer un état paranoïaque, met la population en danger, parce que ces gens deviennent déséquilibrés, ne savent plus ce qu'ils font.

Cette drogue, le LSD, consommée par trop de jeunes, peut avoir des effets encore plus graves que la thalidomide, qui a

causé des ravages à travers le monde.

Enquête

Le député de Richelieu a précisé qu'il n'y a jamais eu d'enquête d'effectuée dans les pharmacies pour savoir la proportion de drogue qui est consommée, qui est prescrite chaque jour. "D'après mon expérience (M. Martel est pharmacien), et après avoir consulté quelques confrères, il y a aujourd'hui près de la moitié des ordonnances en pharmacie qui sont justement pour ces médicaments, c'est-à-dire ces psychotropes, ces tranquillisants". Il a souligné que le pharmacien doit de plus en plus apporter d'attention au renouvellement des ordonnances qui ne doivent pas être renouvelées indéfiniment, surtout lorsqu'il s'agit de ces drogues. "Nous constatons également, a dit M. Martel, que le médecin doit s'interroger davantage avant de prescrire des médicaments. Il est évident que le médecin, malgré ses grandes connaissances, n'est pas infailible, surtout devant un arsenal pharmaceutique de plus en plus considérable. Je crois qu'il y a lieu d'être prudent dans ce domaine".

Les jeunes s'adonnent à la drogue et les adultes s'y adonnent malheureusement trop souvent. M. Martel a cité une enquête faite par un docteur de l'Université Georges Washington des Etats-Unis, soulignant qu'un adulte sur quatre consomme de façon régulière des psychotropes ou tranquillisants, et qu'au cours des dix dernières années, l'emploi de ces médicaments a passé de sept à vingt-sept pour cent.

Loi des stupéfiants

Le député de Richelieu a déclaré que la Loi sur les stupéfiants devrait être modifiée dans le plus bref délai. La marijuana est considérée comme un narcotique. Le LSD, dont les effets nocifs semblent indiscutables, devrait faire l'objet d'une loi plus sévère. On devrait lui aussi le mettre sous le contrôle de la Loi des stupéfiants.

C'est un problème urgent, a dit M. Martel, parce que ces médicaments ne coûtent pas tellement cher, notamment les "goofballs". Il y a bien une loi qui demande une ordonnance, mais la signature du médecin n'est pas toujours exigée, d'où la facilité d'obtenir de ces drogues.

Le député de Richelieu a cité le nombre d'arrestations de distributeurs de drogues dans trois provinces du Canada. En 1965, il y avait onze arrestations au Québec, trente en Ontario et douze en Colombie-Britannique, pour un total de 60. Et, en 1967, on constate que le nombre des arrestations pour trafic de médicaments au Canada était de 586, dont 111 au Québec.

Interdiction de livres

M. Martel soutient que le gou-

vernement fédéral, ou le gouvernement provincial, si s'est de son ressort, devrait interdire la publication de certains livres, qui montrent aux jeunes comment fabriquer des "goofballs" et comment préparer certains médicaments hallucinogènes. "Je pense qu'on devrait interdire la vente de ce livre qui a un effet encore plus néfaste que la vente de certaines revues pornographiques".

Campagne d'information

Le Collège des Pharmaciens de la province de Québec en collaboration avec les pharmaciens du Québec tente de recueillir présentement \$200.000, dans le but de faire une véritable campagne d'information sur les dangers des drogues au Québec. Il y aura dans les écoles et à la télévision des messages mettant en évidence le danger de la consommation abusive des médicaments.

Ce service devrait être en activité en 1969. M. Martel a félicité les pharmaciens de cette initiative et a souhaité que ce geste soit imité par d'autres groupes de la société qui sont touchés directement par le domaine de la santé.

Des locaux à l'Institut de police pourraient être utilisés

Augmentation d'au moins 500 élèves à la Régionale

NICOLET (R.L.) — La Commission scolaire régionale Provencher, d'après le rapport soumis par le directeur général des études, M. Yves Houle, accueillera près de 5.000 élèves en 1969, ce qui équivaut à une augmentation d'au moins 500 élèves comparativement à l'année en cours.

En soumettant ces prévisions pour la prochaine année, M. Houle, qui s'adressait aux commissaires de la Régionale de Nicolet, n'a pas caché qu'il y aurait un manque imminent de locaux pour recevoir tout ce petit monde pour la prochaine année scolaire.

Seulement à Nicolet, le directeur général des écoles prévoit qu'il y aura près de 200 élèves de plus l'an prochain que cette année.

La répartition des élèves à la régionale Provencher, s'établirait comme suit, selon le rapport de M. Houle: à Nicolet, au moins 2.500 élèves prévus en comparaison de 2.300 environ, pour l'année scolaire 1968-69.

On s'attend de recevoir à Ste-Ange-de-Laval près de 1.000 élèves, l'an prochain, alors qu'il y en avait plus de 800 l'an dernier. A Ste-Sophie, on prévoit près de 70 élèves de plus, soit 327 au lieu de 259.

A St-Léonard et à Gentilly, la Commission scolaire prévoit accueillir une vingtaine d'élèves de plus pour la prochaine année scolaire. En effet, de 325 le nombre passerait à 354, à St-

Léonard, et à Gentilly, le nombre passerait de 220 à 245.

De plus, le directeur général des écoles s'attend à ce que les secteurs de Deschailions et de St-Pierre-des-Becquets reçoivent 180 et 147 élèves chacun, l'an prochain, ce qui porterait le grand total à plus de 4.950 élèves.

De ce nombre, 4.280 seront dans les classes régulières et outre ces derniers, environ 350 se dirigeront vers le domaine de l'initiation au travail et 220 vers l'enfance inadaptée.

Par ailleurs, on estime que plus de 125 élèves du Séminaire de Nicolet s'intégreront, la prochaine année, à l'école polyvalente Jean-Nicolet, puisqu'il est actuellement officiel que le cours, appelé cours "classique", ne sera plus offert au Séminaire, en 1969. Ces mêmes élèves du Séminaire de Nicolet viendront à la Régionale pour bénéficier des cours de 10ème, 11ème et 12ème et, si le nombre est suffisant, de laisser entendre M. Houle, ils pourront jouir d'une option "latin".

De ce facteur, il découlera une augmentation considérable aux niveaux du Secondaire III, IV et V, alors qu'à Nicolet même, près de 800 élèves sont prévus en 10ème et 11ème années et plus de 600 au niveau de la 12ème année.

Le grand nombre d'élèves dans cette classe est attribuable au fait que le CEGEP de Trois-

Localux

L'augmentation du peuple étudiant pour l'année scolaire 1969 soulève un problème qui ne sera pas facile à résoudre: celui du manque d'espace et de locaux, nécessaires pour recevoir plus de 5.000 élèves.

C'est alors qu'une suggestion a été faite afin de louer des locaux au futur Institut de police de Nicolet, qui doit être armé dans l'ancien Séminaire de Nicolet, au printemps de 1969. Il semble clair, au départ, que l'espace sera immense pour cette école réservée uniquement aux policiers, tout au moins des premières années.

C'est alors que, d'après les prévisions, au moins 600 élèves pourraient être accommodés par les locaux disponibles à l'Institut de police. C'est pourquoi les autorités de la régionale Provencher ont décidé d'entrer le plus rapidement possible en contact avec les autorités concernées afin de s'informer les modalités de location.

Il arrive donc qu'une solution au problème d'espace est temporairement trouvée et qu'éventuellement, il faudra réétudier le problème en question.

La circulation paralysée

Un camion heurte le pont de St-Léonard

ST-LEONARD (R.L.) — La circulation sur la route 13, à la hauteur de St-Léonard d'Aston, dans le comté de Nicolet, a été paralysée durant plusieurs heures, mardi après-midi, lorsqu'un lourd camion-remorque a heurté le parapet du pont de St-Léonard et a basculé.

Le camion, propriété d'Asbestos Transport, d'Asbestos, qui se dirigeait vers Trois-Rivières, a dérapé sur la chaussée glissante et a heurté le parapet du pont. Le mastodonte s'est retrouvé de travers, sur la route 13, bloquant toute circulation automobile de 11h30 de l'avant-

midi à 3 heures de l'après-midi. Des camions de tonnage se sont rendus sur les lieux pour retirer le véhicule de sa fâcheuse position et ce n'est que vers 5 heures que la circulation s'est effectuée normalement sur cette route qui, comme on le sait, relie le pont de Trois-Rivières à la route Trans-canadienne.

Les automobilistes qui empruntent cette route se sont vu détournés de leur chemin habituel par les agents de la Sécurité provinciale du Québec, détachement de Nicolet, qui effectuaient le contrôle de la circulation.

Deux adolescents condamnés à des amendes pour vol

NICOLET (R.L.) — Les deux adolescents qui ont été pris sur le fait alors qu'ils tentaient de s'enfuir avec l'automobile de M. Fernand Proulx, de Nicolet, samedi dernier, ont comparu en Cour du Bien-Être, à Trois-Rivières.

Il s'agissait, comme annoncé précédemment, d'une jeune fille et d'un jeune homme. La fille a été condamnée à \$25 d'amende pendant que le jeune homme s'en tirait avec une

amende de \$20. L'amende imposée à la jeune fille est plus élevée que celle du jeune homme étant donné que c'est cette dernière qui se trouvait derrière le volant lorsque le duo a été surpris par le propriétaire lui-même, qui est policier pour la police municipale de Nicolet.

Evidemment, il est impossible de divulguer l'identité des deux jeunes voleurs en herbe, étant donné qu'ils sont des mineurs.

Au personnel enseignant

Les enfants ne doivent pas faire de cadeau

SOREL (L.B.) — La Commission scolaire régionale Carignan et les commissions scolaires de Soré, Saint-Joseph de Soré et Tracy, Contrecoeur, Saint-Aimé, Sainte-Anne de Soré, Saint-David d'Yamaska, Saint-Michel d'Yamaska, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch et Sainte-Victoire, se sont prononcées pour demander aux parents dont les enfants fréquentent leurs écoles de ne pas remettre de cadeaux au personnel enseignant à l'occasion de la Noël.

Les commissaires adoptent cette attitude parce que les autorités scolaires se sont rendu compte que cette pratique tourne à la surenchère. C'est devenu à donner le plus important cadeau au professeur. Cela crée pour certains parents des obligations auxquelles ils ne peuvent pas faire face.

Une étroite collaboration parents-maîtres est encore le plus beau cadeau à faire et c'est l'enfant qui en fin de compte en est le plus grand bénéficiaire.

Courrier Sud

Les paroissiens de Saint-Gabriel-Lalemant de Soré ont procédé, lundi soir, à l'élection de deux nouveaux marguilliers qui entreront en fonction le premier janvier prochain. Il s'agit de Mme Normand Brunet et de M. Oscar Timmons, qui remplacent Mme René Boyer et M. Philippe Tremblay, dont le mandat de trois ans prendra fin avec l'année 1968.

Les autres marguilliers de la paroisse Saint-Gabriel-Lalemant sont MM. Roland Ménard, Germain Gariépy, Maurice Lefebvre et Jean-Marie Martineau.

L'Assemblée des paroissiens a été présidée par le curé, M. l'abbé Jean-Paul Marin, alors que M. l'abbé Roland Bibeau, vicaire, agissait comme secrétaire.

— O —

Le club Richelieu tiendra, ce soir, jeudi, son souper annuel père et fils. Il est à noter que la réunion aura lieu au restaurant Rio et non à l'hôtel Château, comme c'est le cas ordinairement.

— O —

Un nouveau club a été formé à Nicolet. Il s'agit du club des Ours polaires. Le recrutement des membres semble plus facile qu'on serait porté à le croire. En effet, depuis sa création, deux personnages en vue à Nicolet ont été faits membres à vie du club. Il s'agit de M. Germain Duhaime et de M. Roland Chartier, tous deux membres du club Optimiste de Nicolet.

— O —

Un membre est reçu au club des Ours polaires lorsqu'avec son auto-neige, il s'engouffre dans les eaux glacées d'une rivière ou du fleuve. Ce n'est peut-être pas un honneur des plus enviés mais il reste qu'à Nicolet, le recrutement ne serait pas tellement difficile!

— O —

Un membre de ce club nous a laissé entendre que l'organisme venait de recruter, ces jours derniers, un troisième membre. Heureusement, pour le club et... malheureusement pour le membre. Il sera curieux, à la fin de l'hiver, de voir de combien de membres se composera le club des Ours polaires, de Nicolet. Avis à tous les propriétaires de véhicules, communément appelés autos-neige.

— O —

La dernière tempête a laissé plusieurs pouces de neige sur le sol... et sur les rues de la ville de Nicolet. Il faudrait toutefois souligner la célérité avec laquelle les préposés au déneigement ont déblayé les artères principales de la ville. Bravo. Il est à espérer qu'il en sera de même tout l'hiver.